

Elaborer un plan d'interprétation

Outils de gestion et de planification



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

1.1 - Qu'est-ce qu'un plan d'interprétation ?

mise à jour: 31/01/1989

C'est la traduction littérale de l'expression américaine: "interpretive planning", qui suggère à la fois une démarche et un contenu. Nos cousins d'Amérique -les québécois- qui ont adapté le vocabulaire et adapté la méthode, le définissent ainsi : c'est le document de référence sur tout ce qui peut, sur un territoire donné, "*communiquer la signification, les interrelations et la valeur du patrimoine naturel au visiteur en vue de le rendre conscient de la place qu'il occupe dans l'environnement*".

Pourtant, si chacun connaît les avantages d'une planification dans quelque domaine que ce soit, on voit mal, en France, ce que le plan d'interprétation est censé communiquer exactement.

La réponse est simple : une chose, par tous les moyens...

Une chose : un concept de base, capable de rendre compte de l'identité propre du site ;

Par tous les moyens : du panneau de signalisation au montage audiovisuel (changé à une fréquence définie), en passant par le vocabulaire du personnel d'accueil ou la forme de la poubelle...

Cette manière de procéder va, il faut l'avouer, à l'encontre de bien des pratiques de communication sociale ou institutionnelle dans le domaine de la nature, où les messages, l'information foisonnent, mais dans un cadre souvent rébarbatif, sans cohérence voire sans originalité.

Pourtant elle apporte la preuve d'une maturité et surtout d'un désir d'efficacité qui devrait être le souci de tous les gestionnaires de sites.

Que ce soit aux Etats-Unis, au Canada et dans plusieurs pays d'Europe aujourd'hui, le plan d'interprétation devient un document de référence obligé, comme le plan de gestion des milieux auquel il est lié ou qu'il englobe parfois. On peut le considérer à ce titre comme un contrat.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB